

**Délibération n° CA 2023\_06\_01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

---

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE – Présentation du Rapport d'Activité du CIAS 2022

Le rapport d'activité du CIAS à l'Ouest de Rennes de l'année 2022 est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent acte du rapport d'activité 2022 du CIAS à l'Ouest de Rennes.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise en Préfecture le 30/06/2023  
Publiée ou notifiée le



## Délibération n° CA 2023\_06\_02

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

---

**Objet** : PLATEFORME DE REPIT – Adhésion à la fédération nationale des plateformes de répit

Dans le cadre du déploiement de la plateforme d'accompagnement et de répit, les enjeux sont aujourd'hui de gagner en visibilité ainsi que d'identifier les aidants du territoire.

Les aidants sont souvent épuisés et à la recherche de solutions simples pour être aidés dans l'accompagnement de leur proche. Pour la plupart, ils ne savent pas forcément de quoi ils ont besoin. Ils sont perdus entre les différents acteurs et ne savent pas à qui s'adresser. L'identification de l'offre de la PFR est donc primordiale.

Depuis 2019, une Fédération des Plateformes de répit s'est mise en place. Celle-ci a pour missions :

- D'optimiser la lisibilité et visibilité des PFR,
- De légitimer leur rôle et leur expertise,
- De développer les moyens et leurs compétences sur l'observation des besoins, la formation, la communication, l'ingénierie de projet et l'innovation.

La Fédération a, de ce fait, un rôle d'accompagnement des PFR sur :

- la communication et la promotion de l'identité et du rôle des plateformes sur un plan local et national avec la création d'une plateforme numérique et d'un logiciel métier
- la recherche de solutions pour répondre aux besoins des aidants : financement de relayage, d'actions locales...
- le soutien des professionnels des plateformes de répit : supervision d'équipe, formation d'accompagnement au deuil, formation aux pathologies moins connues, counseling, partage d'outils pratico-pratique, mise à jour des informations juridiques relatives aux aidants.

## Délibération n° CA 2023\_06\_02

**Objet : PLATEFORME DE REPIT – Adhésion à la fédération nationale des plateformes de répit (suite)**

L'adhésion à la Fédération des PFR a un intérêt dans l'obtention de financement ou d'actions complémentaires, la mutualisation des outils et des pratiques professionnelles, la majoration de la visibilité et lisibilité de la PFR. Par ailleurs, c'est un acteur reconnu des institutions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident

- d'adhérer à la Fédération des PFR, le coût annuel étant de 1 500 €,
- d'autoriser le Président du CIAS à signer les documents correspondants.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Président  
à l'Ouest de Rennes  
Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

30/06/2023

**Délibération n° CA 2023\_06\_03**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

---

**Objet : FINANCES – EPRD 2023 EHPAD CIAS fusionné – notification arrêté soin ARS 2023**

L'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a introduit une réforme tarifaire pour les EHPAD avec la mise en place d'une tarification dite « à la ressource » des prestations de soins et de dépendance. Ainsi, l'ARS et le conseil départemental fixent le niveau de ressources des EHPAD sur la base d'une équation tarifaire calculée en tenant compte des caractéristiques de l'établissement, notamment, le niveau de dépendance, de soins requis et la capacité installée.

A ce titre et conformément au Code de l'Action Sociale et des familles,

- Vu les articles R314-1 à R314-244 du code de l'action sociale et des familles relatifs aux dispositions financières régissant les établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- Vu le contrat pluriannuel d'objectif et de moyen (2018-2022) signé le 29 novembre 2018 entre l'établissement, le département et l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
- Vu l'avenant de prorogation n°1 pour l'année 2023,

Le Conseil Départemental a arrêté le budget primitif 2023 de l'EHPAD et a fixé, pour l'exercice 2023 les prix de journée relatifs aux activités Hébergement et Dépendance.

L'ARS a notifié par arrêté du 16 juin 2023, la décision tarifaire fixant le forfait global soin.

- Montant de la dotation Soins 2023 EHPAD : 4 071 635.87 €

**Délibération n° CA 2023\_06\_03**

**Objet : FINANCES – EPRD 2023 EHPAD CIAS fusionné – notification arrêté soin ARS 2023 (suite)**

**Tarification :**

DOTATIONS	Total	HP	FICOMP	AJ	HT	PASA	UHR	PFR	CNR
Au 31/12/N-1	3 964 803,94	2 521 374,51	780 258,22	120 963,33	58 851,53	70 761,24	275 595,11	137 000,00	
Au 01/01/N	3 964 803,94	2 521 374,51	780 258,22	120 963,33	58 851,53	70 761,24	275 595,11	137 000,00	
Actualisation	103 848,93	66 041,61	20 437,07	3 168,36	1 541,48	1 853,43	7 218,58	3 588,40	
Moyens complémentaires N	2 983,00	0,00	2 983,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total dotation N</b>	<b>4 071 635,87</b>	<b>2 587 416,12</b>	<b>803 678,29</b>	<b>124 131,69</b>	<b>60 393,01</b>	<b>72 614,67</b>	<b>282 813,69</b>	<b>140 588,40</b>	
Base reductible en N+1	4 071 635,87	2 587 416,12	803 678,29	124 131,69	60 393,01	72 614,67	282 813,69	140 588,40	

L'EPRD est à transmettre à l'ARS le 30 juin 2023.

Cadre EPRD synthétique									
EPRD 2023									
EHPAD Fusionné	ERRD 2022	EPRD 2023 Mars 2023	Ecart EPRD 2023/ERRD 2022	%	EPRD 2023 Juin 2023	Ecart EPRD 2023/EPRD Juin 2023	%		
GR 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 576 460,76	1 672 112,00	95 651,24	6,07%	1 672 112,00	-	0,00%		
GR 2 : Dépenses afférentes au personnel	7 288 491,10	7 265 037,00	- 23 454,10	-0,32%	7 590 052,07	325 015,07	4,47%		
GR 3 : Dépenses afférentes à la structure	1 470 973,66	1 681 882,00	210 908,34	14,34%	1 901 882,00	220 000,00	13,08%		
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 335 925,52</b>	<b>10 619 031,00</b>	<b>283 105,48</b>	<b>2,74%</b>	<b>11 164 046,07</b>	<b>545 015,07</b>	<b>5,13%</b>		
BR 1 : Produits de la tarification	9 308 874,06	9 584 076,62	275 202,56	2,95%	9 750 858,54	166 781,92	1,73%		
CNR 2021 versés en 2022	182 071,27		-182 071,27						
Autres financements complémentaires	271 649,09	628 855,38	357 206,39	131,41%		- 628 855,38			
GR 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	263 898,51	253 820,00	- 10 078,51	-3,82%	287 820,00	34 000,00	13,40%		
GR 3 : Produits financiers, non encaissables	66 764,37	52 329,00	- 14 435,37	-21,62%	67 579,00	15 250,00	23,14%		
<b>Total Recettes</b>	<b>10 093 257,21</b>	<b>10 619 031,00</b>	<b>525 773,79</b>	<b>5,21%</b>	<b>10 146 257,54</b>	<b>- 472 773,46</b>	<b>-4,65%</b>		
<b>Demande Crédits non reductibles</b>									
CNR Dépenses intérim					400 000,00				
CNR apprentis					28 800,00				
CNR services civiques					4 008,60				
CNR Pertes d'exploitation					220 000,00				
CNR Veilleurs de nuit Multi site					364 979,93				
<b>Total Demande CNR Année 2023</b>					<b>1 017 788,53</b>	<b>1 017 788,53</b>			
<b>Résultat comptable</b>	<b>- 242 668,31</b>		<b>242 668,31</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent acte de la notification de l'arrêté de tarification Soins de l'ARS pris en compte pour l'EPRD EHPAD.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**



Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 30/06/2023

Publiée ou notifiée le

**Délibération n° CA 2023\_06\_04**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir :**

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

**Objet : FINANCES – Décision modificative CIAS (M14)**

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative suivante :

CIAS DM1 - Décision modificative du 28 juin 2023			
SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
CH011		CH 70 -	
art 6226 pedir -64: honoraires	2 358.00	art 7062- PE DIR - 64: PSU CAF	1 247.00
art 6236 pedir -64: Catalogue et imprimé	150.00	CH 74 -	
		art 74781- PEDIR- 64: CEJ CAF	1 261.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 508.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 508.00</b>

- Présentation du budget prévisionnel de la semaine de la parentalité, organisée dans le cadre de la CTG

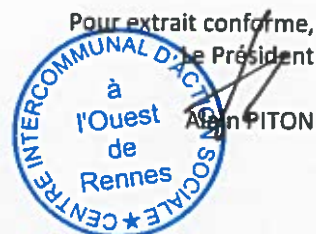
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent la décision modificative M14 relative au budget CIAS, conformément au tableau ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 30/06/2023

Publiée ou notifiée le





**Délibération n° CA 2023\_06\_05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

---

**Objet** : FINANCES – Modification 1 EPRD 2023 EHPAD (transmis à la trésorerie)

Suite au vote de l'EPRD 2023 en date du 15 mars 2023, il convient de modifier cet état, au vu de la notification de la décision fixant le forfait soin 2023, transmise par l'ARS en date du 16 juin 2023 (4 071 635.87 €).

**Délibération n° CA 2023\_06\_05**

**Objet : FINANCES – Modification 1 EPRD 2023 EHPAD (transmis à la trésorerie) - suite**

**Cadre EPRD synthétique**

**EPRD 2023**

EHPAD Fusionné	ERRD 2022	EPRD 2023 Mars 2023	Ecart EPRD 2023/ERRD 2022	%	EPRD 2023 Juin 2023	Ecart EPRD 2023/ EPRD Juin 2023	%
GR 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 576 460.76	1 672 112.00	95 651.24	6.07%	1 672 112.00	-	0.00%
GR 2 : Dépenses afférentes au personnel	7 288 491.10	7 265 037.00	- 23 454.10	-0.32%	7 590 052.07	325 015.07	4.47%
GR 3 : Dépenses afférentes à la structure	1 470 973.66	1 681 882.00	210 908.34	14.34%	1 901 882.00	220 000.00	13.08%
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 335 925.52</b>	<b>10 619 031.00</b>	<b>283 105.48</b>	<b>2.74%</b>	<b>11 164 046.07</b>	<b>545 015.07</b>	<b>5.15%</b>
GR 1 : Produits de la tarification	9 308 874.06	9 684 026.62	375 152.56	4.03%	9 790 858.54	106 831.92	1.10%
CNR 2021 versés en 2022	182 071.27	-	-182 071.27				
Autres financements complémentaires	271 649.00	628 855.38	357 206.38			628 855.38	
GR 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	263 898.51	253 820.00	- 10 078.51	-3.82%	287 820.00	34 000.00	13.40%
GR 3 : Produits financiers, non encaissables	66 764.37	52 329.00	- 14 435.37	-21.62%	67 579.00	15 250.00	29.14%
<b>Total Recettes</b>	<b>10 093 257.21</b>	<b>10 619 031.00</b>	<b>525 773.79</b>	<b>5.21%</b>	<b>10 146 257.54</b>	<b>472 773.45</b>	<b>-4.45%</b>
<b>Demande Crédits non reconductibles</b>							
CNR Dépenses intérim					400 000.00		
CNR apprentis					28 800.00		
CNR services civiques					4 008.60		
CNR Pertes d'exploitation					220 000.00		
CNR Veilleurs de nuit Multi site					364 979.93		
<b>Total Demande CNR Année 2023</b>					<b>1 017 788.53</b>	<b>1 017 788.53</b>	
<b>Résultat comptable</b>	<b>- 242 668.31</b>		<b>242 668.31</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent la modification 1 de l'EPRD 2023 EHPAD, conformément aux éléments ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

30/06/2023



**Délibération n° CA 2023\_06\_06**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents :** M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir :**

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEOEUF. M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

**Objet : FINANCES – Décision Modificative EHPAD (M22)**

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la décision modificative suivante :

EPRD EHPAD- DM 1 Décision modificative du 28 juin 2023			
COMPTÉ DE RESULTAT- CRP			
CHARGES		PRODUITS	
<b>G1: Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>		<b>017- Produit de la tarification</b>	
		art 735111: Dotation Soins Hébergement permanent et	106 831,92
		art 7351128: Autres financements complémentaires	388 933,15
<b>G2: Dépenses afférentes au personnel</b>		<b>018- Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	
art 62113- Personnel médical et paramédical	100 000,00	art722: Immobilisation corporelles	34 000,00
art 6215- Personnel extérieur	83 205,00		
art 641188- Autres indemnités	141 810,07		
<b>G3: Dépenses afférentes à la structure</b>		<b>017- Produits financiers, exceptionnels et non encaissables</b>	
678- Autres charges exceptionnelles	220 000,00	777- Subvention d'équipement	15 250,00
<b>TOTAL</b>	<b>545 015,07</b>	<b>TOTAL</b>	<b>545 015,07</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent la décision modificative M22 relative au budget EHPAD, conformément au tableau ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise en Préfecture le 30/06/2023  
Publiée ou notifiée le



**Délibération n° CA 2023\_06\_07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*  
*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir :**

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

**Objet** : FINANCES – Modification de la délibération proposition d'affectation de résultat EHPAD

Les délibérations exécutoires CA 2022\_03\_09 « Proposition d'affectation de résultat EHPAD 2021 » et CA 2023\_03\_08 « proposition d'affectation de résultat EHPAD 2022 » ont été transmises à la trésorerie.

• **ERRD EHPAD 2021 :**

Résultat d'exploitation exercice 2021	Report à nouveau 2021 (SC110)	Résultat à affecter au titre de l'exercice 2021
-124 448.64€	45 000€	-79 448.64€

• **ERRD EHPAD 2022 :**

Résultat d'exploitation exercice 2022	Report à nouveau 2022 (SC110)	Résultat à affecter au titre de l'exercice 2022
-242 668.31€	0	-242 668.31€

*Pour l'EHPAD du CIAS à l'Ouest de Rennes, la somme des résultats à affecter au titre de l'exercice 2021 et 2022 est de – 322 116.95€*

*La réglementation précise que l'affectation du résultat est constituée :*

- Du résultat comptable N
- Du résultat antérieur non affecté c'est à dire le solde du compte 110 ou 119 au 31/12/N

.../...

**Délibération n° CA 2023\_06\_07**

**Objet : FINANCES – Modification de la délibération proposition d'affectation de résultat EHPAD (suite)**

Il convient de prendre une délibération modificative des affectations des résultats ERD 2021 et 2022 précisant que le déficit cumulé de – 322 116.95 € est couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat (C/106861), dont le total au compte de gestion 2022 est de 352 070.51 €. Le solde du compte au 31 décembre 2023 incluant l'affectation des résultats 2022 est de 29 953.56 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent de modifier la délibération relative à la proposition d'affectation du résultat de l'EHPAD, conformément aux éléments présentés ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

30/06/2023



PITON

## Délibération n° CA 2023\_06\_08

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents :** M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir :**

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF. M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs (avancements de grades)**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs, dans le cadre desancements de grades, comme suit :

Référence du poste	LibelleService	Grade actuel	Avancement au grade de :	Effet
2011/C/11	DIRECTION GENERALE	Attaché Pal	Attaché HCI	01/10/2023
2011/C/7	FINANCES	Attaché	Attaché Pal	01/06/2023
2014/C/3	MULTI ACCUEIL LE RHEU	Educateur Jeunes Enfants	Educateur j enfant CIEx	01/06/2023
2011/SP/57	SSIAD AS	Aide-soignant CI N	Aide-soignant CI Sup	01/06/2023
2011/E2/24	LES CHAMPS BLEUS AS	Aide-soignant CI N	Aide-soignant CI Sup	01/07/2023
2011/E2/28	LES CHAMPS BLEUS AS	Aide-soignant CI N	Aide-soignant CI Sup	01/06/2023
2014/C/16	MULTI ACCUEIL LE RHEU	Auxiliaire puér CI N	Auxiliaire puér CI Sup	01/06/2023
2014/C/11	MULTI ACCUEIL LE RHEU	Auxiliaire puér CI N	Auxiliaire puér CI Sup	01/06/2023
2011/E2/54	LES CHAMPS BLEUS INFIRMIER	Infirmier CIN Cat B	Infirmier CISup CatB	01/06/2023
2011/SP/4	SAAD-COORDINATRICE	Rédacteur Pal 2CI	Rédacteur Pal 1CI	26/12/2023
2011/C/4	FINANCES	Adjt adm Pal 2CI	Adjt adm Pal 1CI	01/12/2023
2011/C/3	ACCUEIL AIDE SOCIALE	Adjt adm	Adjt adm Pal 2CI	01/06/2023
2012/C/6	MULTI ACCUEIL VEZIN	Agent social Pal 2CI	Agent social Pal 1CI	01/12/2023
2011/E1/50	LE PRESOIR ASH	Agent social Pal 2CI	Agent social Pal 1CI	01/12/2023
2011/SP/30	SAAD-DIPLÔME INTERMEDIAIRE	Agent social Pal 2CI	Agent social Pal 1CI	01/06/2023
2011/E2/42	LE PRESOIR AS	Agent social	Agent social Pal 2CI	01/06/2023
2011/E1/20	LE CHAMP DU MOULIN AS	Auxiliaire soins Pal 2CI	Auxiliaire soins Pal 1CI	01/06/2023

**Délibération n° CA 2023\_06\_08**

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs (avancements de grades) - suite**

Les modifications dans le cadre de la procédure d'avancements de grades ne nécessitent pas l'avis du CST.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident de modifier le tableau des effectifs, conformément au tableau présenté ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain FITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise en Préfecture le  
Publiée ou notifiée le 30/06/2023

## Délibération n° CA 2023\_06\_09

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

---

**Objet** : RESSOURCES HUMAINES – Forfait mobilités durables (modification de la délibération)

Un décret du 13 décembre 2022 vient modifier les modalités de prise en charge du forfait « mobilités durables » mis en place en décembre 2020 au bénéfice des agents publics. Pour rappel, le forfait « mobilités durables » autorise le remboursement pour tout ou partie des frais engagés par l'agent dans le cadre de déplacement à vélo ou de covoiturage entre sa résidence habituelle et son lieu de travail.

Les évolutions sont les suivantes :

- **Cumul possible du forfait « mobilités durables » avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun** que ce soit pour les agents résidant en zone urbaine bénéficiant de réseaux de transport en commun ou pour ceux résidant en zone rurale ou périurbaine afin de couvrir leurs trajets de rabattements.
- **Élargissement des modes de transport** donnant droit au forfait « mobilités durables », notamment les engins de déplacement personnel motorisé (ex : trottinettes électriques) ou le recours à un service d'auto-partage.
- **Augmentation du montant maximal alloué** qui est désormais fixé à 300€ contre 200 € auparavant si le nombre de déplacements est de 100 jours minimum par an.

Les bénéficiaires sont les agents publics et les agents de droit privé. L'agent doit remettre au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est versé le forfait une déclaration sur l'honneur certifiant le nombre de jours et l'utilisation de l'un ou des moyens de transport suivants :

- Vélo personnel
- Engins de déplacement personnel motorisés (vélo électrique, trottinette)
- Covoiturage (conducteur ou passager)
- Utilisation d'un service de mobilité partagé (véhicule en libre-service, service d'autopartage)



## Délibération n° CA 2023\_06\_09

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – Forfait mobilités durables (modification de la délibération) - suite**

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant la réception de l'attestation sur l'honneur.

Le forfait maximum est de :

- 100€ pour l'utilisation d'un mode de transport listé ci-dessus entre 30 et 59 jours
- 200€ pour l'utilisation d'un mode de transport listé ci-dessus entre 60 et 99 jours
- 300€ pour l'utilisation d'un mode de transport listé ci-dessus au moins 100 jours

Pour rappel, ce forfait est exonéré de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu. Des contrôles peuvent être effectués.

L'avis favorable du CST a été donné le 22 juin 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier la délibération CA202103\_23 pour prendre en compte les éléments ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident de modifier la délibération relative au forfait mobilités durables, en prenant en compte les éléments ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

30/06/2023

**Délibération n° CA 2023\_06\_10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

---

**Objet** : RESSOURCES HUMAINES – Règlement intérieur (partie Hygiène, Santé et Sécurité au travail)

Un travail est en cours pour la mise à jour du Règlement Intérieur.

Ce document sera composé de 4 parties :

- ✔ Partie I : Principes généraux et règles de vie au travail
- ✔ Partie II : Règlement temps de travail
- ✔ Partie III : Règlement de la formation
- ✔ Partie IV : Règlement Santé, Hygiène et Sécurité

La partie IV a été proposée pour avis à la formation spécialisée du CST le 22 juin 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent ce document.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

30/06/2023

**Délibération n° CA 2023\_06\_11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

---

**Objet** : RESSOURCES HUMAINES – Ordre de mission permanent (modification de la délibération)

Par délibération en date du 18 janvier 2023, le Conseil d'Administration a accepté le principe d'un ordre de mission permanent pour les déplacements de certains cadres du CIAS.

Il convient de mettre à jour la liste des agents concernés par cet ordre de mission permanent et de modifier et de remplacer la délibération comme suit.

Dans le cadre de leurs missions, certains agents sont amenés à se déplacer régulièrement dans le territoire du CIAS mais aussi sur l'ensemble du département d'Ille et Vilaine.

Il s'agit :

- des agents occupant les fonctions au sein de :
  - La Direction RH
  - La Direction des Finances/Marchés
  - La Direction des EHPAD
  - La Direction du SPASAD
  - La Direction du pôle Petite Enfance
  - La Direction du pôle Solidarités Emploi
  - Les services Techniques/Patrimoine
  - Le service Informatique
  - Les agents du service ESAME
  - Les cadres IDEC en EHPAD
- des agents du nouveau Service d'Accompagnement des Séniors Isolés et Aidants regroupant la Longère, Les Maisons Hélène et la plateforme de répit.

.../...

## Délibération n° CA 2023\_06\_11

**Objet** : RESSOURCES HUMAINES – Ordre de mission permanent des cadres (modification de la délibération)

Les moyens de déplacement autorisés sont : véhicule de service, véhicule personnel et train. L'indemnisation des frais de déplacements se fera selon les modalités détaillées dans le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident de modifier la délibération relative à l'ordre de mission permanent des cadres, conformément aux éléments ci-dessus. *Cette délibération annule et remplace la précédente.*

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise en Préfecture le 30/06/2023

Publiée ou notifiée le

**Délibération n° CA 2023\_06\_12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEOEUF.

M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

**Objet** : PETITE ENFANCE – Actualisation du projet d'établissement des multi-accueils

Le projet d'établissement des multi-accueils du Pôle Petite Enfance du CIAS à l'Ouest de Rennes a été actualisé suite à la mise à jour des agréments :

- Multi-accueil du Rheu : adaptation de la modularité pour avoir plus de souplesse pour répondre aux demandes des familles les mercredis et pendant les petites vacances.
- Multi-accueil de Vezin : changement de directrice.

Les principales modifications portent sur :

- P6 l'organigramme du pôle petite enfance
- P8 la suppression des détails de la modulation de l'agrément
- P32 l'ajout de la communication gestuelle
- P28 la suppression de la présence mensuelle du pédiatre
- P 37 l'ajout du diagnostic santé environnementale à la place des réflexions sur les projets. Et un blog remplace le journal comme outil de communication avec les familles
- P 38 le remplacement du projet de communication gestuelle et santé environnementale par la réflexion sur une potentielle mise en place de crèches AVIP
- P39 l'ajout du résumé du projet sous forme de schéma.

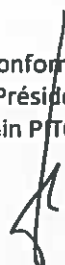
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident les modifications du projet d'établissement des multi-accueils.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise en Préfecture le 30/06/2023  
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Alain PITON



**Délibération n° CA 2023\_06\_13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

**Objet** : PETITE ENFANCE – Actualisation des règlements de fonctionnement des multi-accueils

Le règlement de fonctionnement des multi-accueils du Pôle Petite Enfance du CIAS à l'Ouest de Rennes a été actualisé.

La principale modification porte sur la page 4 avec la suppression du détail de la modularité de l'agrément des multi-accueils de Mordelles et Le Rheu.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident les modifications des règlements de fonctionnement des multi-accueils.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

30/06/2023



**Délibération n° CA 2023\_06\_14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

**Objet** : PETITE ENFANCE – Actualisation du projet d'établissement de la structure « Un six font »

Le projet d'établissement de la structure « Un six font » du Pôle Petite Enfance du CIAS à l'Ouest de Rennes a été actualisé pour se mettre en conformité avec le décret n2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistantes maternelles et aux EAJE :

- Modification de l'agrément à 12 places (au lieu de 13 et 16)
- Modification de la dénomination en micro-crèche

Les principales modifications portent sur :

- p 1 la modification de l'appellation de jardin d'enfants en micro-crèche
- p 4 la mise à jour de l'organigramme du pôle petite enfance
- p 5 -10- 14 – 18- 19 21- 22, le remplacement de l'appellation jardin d'enfants par micro-crèche
- p 6 – 14 la mise à jour des agréments à 12 places (au lieu de 13 et 16 places)
- p 15 la suppression du médecin référent.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident les modifications du projet d'établissement de la structure « Un six font ».

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise en Préfecture le 30/06/2023  
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

**Délibération n° CA 2023\_06\_15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir :**

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

**Objet** : PETITE ENFANCE – Actualisation du règlement de fonctionnement de la structure « Un six font »

Le règlement de fonctionnement de la structure « Un six font » du CIAS à l'Ouest de Rennes a été actualisé.

Les principales modifications portent sur :

- p 3-4 la mise à jour de l'agrément à 12 places et le changement de dénomination en micro-crèche
- p 13 est ajouté : en lien avec les recommandations du haut conseil de la santé publique. ([https://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspr20120928\\_maladieinfectieusecollectivite.pdf](https://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspr20120928_maladieinfectieusecollectivite.pdf)).
- P 13 est supprimé le paragraphe sur l'administration des médicaments.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident les modifications du règlement de fonctionnement de la structure « Un Six Font ».

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

30/06/2023

**Délibération n° CA 2023\_06\_16**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois*

*le mercredi 28 juin à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents** : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Paulette FORGET donne pouvoir à Alain PITON. Mme Annie COLLEU donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Valérie LEBOEUF.  
M. Gilles MOREL. Mme Françoise CONAN. M. Denis COHAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 22/06/2023

- En exercice : 13
- Présents : 7 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 3
- Votants : 10

**Objet** : PETITE ENFANCE – Signature renouvellement du projet de fonctionnement du LAEP

Le projet de fonctionnement du LAEP actuel a pris fin en décembre 2022. Un nouveau projet a été réactualisé pour une période de 4 ans (2023-2026).

C'est un document qui définit les axes de travail du LAEP en accord avec le référentiel édité par la CAF.

Ce projet comprend :

- Le fonctionnement et les moyens du service
- Le contexte territorial du LAEP
- Le bilan du service et les évolutions envisagées

Ce projet a été présenté lors du comité de pilotage LAEP du 13 juin 2023.

Suite à la validation de ce projet, une convention d'objectif et de financement doit être signée entre le CIAS et la CAF.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à signer la convention d'objectif et de financement avec la CAF qui définit les modalités de versement de la prestation de service et du bonus territoire.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise en Préfecture le 30/06/2023  
Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,  
Le Président

Alain PITON

